

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - M. HAMEAU (pouvoir M. BORDAT) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme FAVIER (pouvoir Mme BLAYA) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. HELIE - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche - Régularisation d'une emprise foncière - Cession par bail emphytéotique

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 novembre 2018, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition sur la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), d'emprises foncières aménagées d'une superficie totale d'environ 13 855 m², à proximité du centre commercial situé boulevards Gaston Bachelard et Chanoine Kir, dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Fontaine d'Ouche.

Aujourd'hui, il convient de régulariser la situation foncière de la station service de carburants à l'angle des boulevards Gaston Bachelard et Chanoine Kir, autorisée par permis de construire du 07 juillet 2014, en vue de pérenniser cet équipement et de conforter l'attractivité du centre commercial.

Il est ainsi proposé d'établir un bail emphytéotique au profit de la société Immo Eiffel, d'une durée de 45 ans à compter du 01 juillet 2019, sur un tènement d'une superficie d'environ 845 m², cadastré section EM n° 477p et 484p. L'activité actuelle sera bien entendu poursuivie, étant précisé que le Preneur s'engage à maintenir la destination des lieux, à savoir des activités de distribution de carburant et d'énergie. Il pourra également envisager une activité de services complémentaires dans certaines conditions qui devront être préalablement approuvées par la Ville. Ce bail sera consenti moyennant le versement d'un loyer annuel de 1000 €HT, conforme à la valeur locative évaluée par France Domaine. A l'issue du bail, les installations et aménagements réalisés devront être démantelés ou pourront revenir à la Ville, à titre gratuit.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la cession par bail emphytéotique d'une durée de 45 ans à compter du 01 juillet 2019 au profit de la Société Immo Eiffel - 26 rue du faubourg Saint-Nicolas 21121 Fontaine-lès-Dijon, d'une emprise foncière d'une superficie de l'ordre de 845 m² située à l'angle des boulevards Gaston Bachelard et Chanoine Kir, cadastrée section EM n°477p et 484p ;

2 - fixer le montant du loyer annuel à la somme de 1 000 €HT ;

3 - approuver le projet de bail emphytéotique, annexé au rapport, m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et m'autoriser à signer le bail emphytéotique définitif ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit du bail.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ